



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 15435

Texte de la question

M Xavier Dugoin appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, sur l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF). Lors de sa mise en place il avait été annoncé que les ressources perçues par cet impôt seraient utilisées sur le plan social et en particulier pour le revenu minimum d'insertion. Aussi il lui demande s'il ne lui paraît pas opportun de créer une commission qui pourrait être composée de parlementaires, de responsables des grandes œuvres d'assistance, et de représentants des contribuables redevables de l'ISF, afin que celle-ci puisse vérifier l'emploi des fonds en question.

Texte de la réponse

Reponse. - Conformément aux principes généraux du droit budgétaire, le produit de l'impôt de solidarité sur la fortune ne fait pas l'objet d'une affectation à une dépense particulière. La proposition de l'honorable parlementaire ne peut donc être retenue.

Données clés

Auteur : [M. Dugoin Xavier](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15435

Rubrique : Impôt de solidarité sur la fortune

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 1989, page 3116